

De l'informatique bancaire à l'édition : vous avez dit juriste ?

Interview d'Olivier Cruysmans (Ads 73)

« Le droit mène à tout à condition d'en sortir », entend-on souvent dire à propos des études de droit.

HORIZONS a rencontré Olivier Cruysmans (Ads 73) qui, après avoir terminé ses études, a pratiqué différents métiers, que ce soit dans le milieu juridique ou en dehors. Il nous a expliqué en quoi le droit lui a été utile au cours de sa carrière.



Olivier Cruysmans (Ads 73)

Olivier, quel a été ton parcours depuis que tu as obtenu ton diplôme de droit ?

Après mes études terminées en 1978 en français à Leuven – nous étions les derniers francophones à être « sortis » de Leuven –, j'ai eu la possibilité de commencer le barreau chez un des professeurs que j'avais eu à la faculté de droit de l'UCL, pour autant que je sois au moins bilingue.

La connaissance des langues est donc nécessaire pour le juriste ?

Evidemment ! C'était déjà vrai à l'époque, et ce l'est plus encore aujourd'hui : le bout du monde n'est plus qu'à quelques heures d'avion de Zaventem ; dans un rayon de 150 kilomètres de Bruxelles, on parle quatre langues différentes et notre petit pays vit principalement de commerce international avec ses voisins. La connaissance de plusieurs langues est donc une impérieuse nécessité pour le juriste, quelle que soit l'orientation qu'il donnera à sa carrière.

Etant à l'époque « parfaitement unilingue », je suis parti aux Pays-Bas travailler pendant six mois dans une société fiduciaire avant de poursuivre mon apprentissage du néerlandais chez un notaire à Alost.

Tu as alors commencé ton stage au barreau ?

Effectivement, j'ai alors entamé mon stage au barreau de Bruxelles, chez Janson & Baugniet qui était à l'époque une des grosses associations d'avocats du pays. J'y suis resté pendant près de sept années. En parallèle pendant les trois premières années de barreau, j'ai été chercheur à temps partiel à l'université dans le domaine naissant du droit de l'informatique.

Qu'as-tu retenu de ce passage au barreau ?

Une excellente formation juridique de base donnée par de vrais patrons de stage.

Une excellente école de vie ! L'avocat est indépendant. Il est directement confronté aux réalités du terrain : il doit gérer des dossiers, parfois humainement ou techniquement très compliqués. A l'égard de ses clients, il assume seul ses responsabilités même s'il peut profiter des conseils de son patron de stage ou d'avocats plus chevronnés.

Et aussi, quelques vrais amis ...

Pourquoi alors avoir quitté le barreau ?

J'ai eu la possibilité de prendre la direction du département juridique d'une banque belge de taille moyenne, la Caisse Privée Banque qui a été intégrée depuis lors dans le groupe ING.

Lorsque la proposition de rejoindre cette banque m'a été faite, j'en ai parlé très franchement avec les patrons de l'association d'avocats pour laquelle je travaillais. Ils m'ont encouragé à faire le pas, en me disant que je pouvais revenir au barreau si cette expérience de juriste en entreprise ne me satisfaisait pas. Ils ont ajouté qu'en tout état de cause le passage dans une entreprise ne pouvait qu'être un enrichissement après quelques années de barreau.

Et entrer dans le monde de la finance avec un diplôme en droit n'est-ce pas un handicap ?

Non, pas pour y diriger le département juridique.

En revanche, il est exact que dans ce secteur, on est confronté à des notions comptables et des produits financiers auxquels les études de droit ne forment absolument pas. Et c'est d'ailleurs un des reproches qu'on peut formuler à leur encontre : elles ne forment pas assez en économie les étudiants qui s'orientent vers le monde de l'entreprise. Ce reproche est sans doute moins fondé aujourd'hui, la

réforme de Bologne permettant davantage de souplesse dans le choix des options.

J'ai donc décidé de suivre en cours du soir une formation d'un an en analyse financière. Autant le dire, c'est loin d'être évident pour un juriste de bien comprendre au début ratios financiers, tableaux de trésorerie, de financement et autres critères d'analyse d'états financiers. Mais je n'ai jamais regretté d'avoir suivi cette année postuniversitaire qui m'a beaucoup aidé dans le monde de la banque, ainsi que plus tard lors de la création et la gestion d'une entreprise.

Juriste d'entreprise et avocat : deux métiers très différents ?

Différents, mais très complémentaires.

Comme juriste d'entreprise, on travaille pour un employeur : on doit le conseiller avec une grande indépendance scientifique, tout en restant dans le cadre de l'esprit d'entreprise.

Vous êtes souvent « l'empêcheur de tourner en rond » parce que vous devez en permanence rappeler à vos patrons et collègues que le droit impose des limites et des contraintes à la liberté d'entreprise. Vous devez parfois faire preuve de beaucoup de psychologie pour expliquer que tel superbe projet ne peut se réaliser tel quel parce qu'il ne respecte pas la législation belge ou les règlements européens.

Comment es-tu arrivé au monde de l'édition ?

Après un détour par l'informatique bancaire !

A côté de mon activité de juriste au sein de cette banque, le comité de direction m'avait demandé de gérer avec le directeur informatique un projet de refonte de tout le système informatique de la banque. Il fallait éviter que le logiciel soit un produit d'informaticiens pour des informaticiens ; il fallait qu'il réponde aux besoins de la banque et soit facilement utilisable par des non informaticiens. Et comme j'étais le seul cadre de la banque à avoir le mot « informatique » sur mon C.V. sans être informaticien, on m'a donné cette responsabilité en plus.

Après avoir terminé cette mission, j'ai eu des contacts avec la société qui avait conseillé la banque et développé ce logiciel. Ils recherchaient quelqu'un pour organiser leur département commercial pour la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En 2000, je suis donc entré chez Callataÿ & Wouters pour quitter complètement le monde du droit.

Encore que ...

Dans cette société qui a connu un très beau développement depuis 20 ans, il n'y avait pas de juriste d'entreprise. Et lorsqu'un problème juridique se présentait, le commercial que j'étais devait fréquemment donner des avis juridiques avant éventuellement de consulter un avocat lorsque la question était trop complexe pour être résolue en interne. J'ai ainsi découvert ce qu'était un juriste « solo » dont Philippe Marchandise vous parle dans son article sur les juristes d'entreprises.

J'en ai retenu que ce rôle nécessite d'être un très bon généraliste du droit pour pouvoir répondre à presque toutes les questions. En plus, le juriste « solo » est aussi celui que ses collègues viennent consulter pour des questions personnelles, les plus fréquentes étant les problèmes de logement ou de séparation.

Je ne vois toujours pas le lien avec l'édition juridique.

On y arrive. Après cinq années passées au sein de cette société d'informatique bancaire, un chasseur de têtes m'a proposé de revenir vers le droit. Larcier, une des deux grandes maisons d'édition scientifique belge publiant des ouvrages juridiques, recherchait un directeur général. En vue de préparer l'édition numérique, il fallait avoir un profil de juriste qui ne soit pas allergique à l'informatique.

Et c'est par ce biais que je suis entré dans ce milieu passionnant qu'est l'édition et que je ne connaissais absolument pas.

Quatre années plus tard – nous sommes en 2005 –, j'ai quitté Larcier suite à un conflit de stratégie et de personnes avec un nouveau directeur général du groupe auquel cette maison d'édition appartenait.

Avec deux collègues avec lesquelles j'avais travaillé chez Larcier, nous avons décidé de fonder notre propre maison d'édition : Anthemis. Le juriste devenait ainsi entrepreneur. S'il faut bien reconnaître qu'il manque parfois au juriste la fibre commerciale, il faut admettre que les études de droit offrent une excellente formation de base. Et cela m'a aidé dans la réflexion et les démarches qui nous ont permis de créer cette société et de faire démarrer très rapidement ses activités.

Quel est le rôle exact d'un éditeur ?

Le métier de l'édition se résume à trois grandes activités : la première est d'être en permanence à la recherche de sujets et d'auteurs pour rédiger soit des ouvrages, soit des articles pour des revues. La deuxième est la production d'un ouvrage, c'est-à-dire la transformation d'un manuscrit remis par un auteur en un livre ou en un article inséré dans une revue, en passant par la validation du texte remis par cet auteur, la correction, la mise en page, la réalisation de plusieurs épreuves et l'envoi à l'impression. La troisième activité de l'éditeur est d'assurer la promotion de l'ouvrage pour qu'il se vende.

Notre maison d'édition publie principalement des ouvrages juridiques ; inutile de dire qu'être juriste est évidemment un avantage. Mais elle publie également des ouvrages en économie et depuis peu en médecine.

Mais à côté de ces activités d'éditeur, il faut aussi gérer une société qui compte aujourd'hui huit personnes, c'est-à-dire suivre les finances et la comptabilité, s'occuper des ressources humaines, de l'informatique, de l'intendance, des stocks, etc.

Tout cela remplit des journées très variées.

Tu as donc eu un parcours professionnel très éclectique ; en quoi le droit a-t-il été un atout ?

Chacun fait sa carrière en fonction de sa personnalité et de sa formation. Les études de droit permettent d'exercer ensuite beaucoup d'activités professionnelles. Bien sûr, d'abord les métiers purement juridiques comme le barreau, la magistrature, le notariat et ou la carrière de juriste dans une entreprise publique ou privée. Mais aussi des métiers pour lesquels il est nécessaire d'avoir une bonne formation générale, ce qu'offre le droit ; c'est ainsi qu'on retrouve des juristes employés dans des départements de gestion de ressources humaines ou de gestion financière, des juristes comme chefs d'entreprise, voire des juristes écrivains qui font le bonheur des éditeurs.